

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2024

- ✓ Appel Nominal,
- ✓ Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente,
- ✓ Désignation du secrétaire de séance,

ORDRE DU JOUR

1. LIMATEX SAS, nouvelle décision sur l'opportunité de cette installation à la suite de nouvelles informations techniques,
2. Micro tracteur et broyeur tracté, achat et demande de subvention,
3. Syndicat Mixte Bellovic, prévision de travaux de voirie communale non communautaire 2024,

QUESTIONS DIVERSES

- * Décisions du Maire du 19 octobre 2024 au 22 novembre 2024,
- * Intercommunalité, travaux de voirie 2025, informations,
- *

Présents : ALRIVIE André, LAQUIEZE Michèle, LEGROS Alain, LESTRADE Nathalie, MAZEYRIE Philippe, MARROUFIN Karine, NISSOU Eliane, PINSAC Denis, SOULIÉ Sébastien, Régine VERT.

Absents excusés : NOAILHAC Patrick

Absents : MAURIN Guillaume, CHARBONNEL Maryse, CLARE Marie-Joëlle, SERVANTIE Michel.

La séance commence à 20H30.

Monsieur Philippe MAZEYRIE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers municipaux, 10 conseillers étant présents, il déclare que l'assemblée remplit les conditions exigées pour délibérer.

Pour cette séance, Monsieur Patrick NOAILHAC donne procuration à Monsieur Philippe MAZEYRIE.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2024. Aucune observation n'est faite. Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité. Conformément à la nouvelle réglementation, ils seront affichés et publiés sur le site à l'issue de cette réunion.

1. LIMATEX SAS, nouvelle décision sur l'opportunité de cette installation à la suite de nouvelles informations techniques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 05 août 2024 portant ouverture d'une consultation du public sur le projet présenté par la SAS LIMATEX, relatif à une demande d'autorisation pour créer et exploiter une installation de traitement de déchets dangereux (pots catalytiques), implantée sur le territoire de la commune d'Altillac,

Considérant que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, un avis du Conseil Municipal doit être émis,

Vu la délibération n° 39.2024 du 18 octobre 2024 du Conseil Municipal, émettant un avis favorable avec réserves et notamment l'interdiction de traitement chimique sur site, sur le projet poursuivi par la société SAS LIMATEX France,

Considérant les oppositions à ce projet et notamment celles des entreprises Pierrot Gourmand et Andros (plus gros employeurs du bassin),

Considérant l'avis défavorable du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en date du 18 novembre 2024 à l'utilisation de la filière actuelle d'assainissement,

Monsieur le Maire, soucieux d'apporter au Conseil Municipal et aux administrés de la communes, un éclairage sur les risques de pollutions et toxicités soulevés par le collectif Altillac, demande à Madame Marie DUTREIX, Biologiste, Directeur Emérite du CNRS, ex-Présidente de la Société Française du Cancer, d'intervenir.

Celle-ci écrit et déclare que :

POLLUTIONS et TOXICITES

liées aux métaux lourds contenus dans les catalyseurs de pot d'échappement

informations collectées par M. Dutreix (directeur Emérite CNRS)

Généralités

Depuis 1993 tous les véhicules (diesel ou essence) doivent obligatoirement être équipés d'un pot catalytique en Europe. Il est constitué d'une chambre en acier inoxydable, dans laquelle se trouve une structure en nid d'abeilles essentiellement composée d'alvéoles en céramique couvertes de trois métaux (le Platine Pt, le palladium Pd et le rhodium Rh). Ces 3 métaux sont essentiels pour la réaction de catalyse qui transforme les gaz polluants des échappements de voiture en gaz inoffensif. Ce sont des métaux lourds qui sont classés agents dangereux et agents toxiques (voir site gouvernemental <https://www.notreenvironnement.gouv.fr/themes/sante/les-produits-chimiques-ressources/article/metaux-lourds-cadmium-mercure-et-plomb>).

Les classifications réglementaires dans le système général harmonisé (SGH) qui recense les dangers par produit des trois métaux présents dans les pots catalytiques peuvent être lues dans Wikipedia (<https://wikipedia.org>).

Le Platine est l'agent le mieux connu. Il est utilisé dans les chimiothérapies pour traiter le cancer car il interagit avec nos chromosomes et tue les cellules cancéreuses. Il ne s'attaque pas seulement aux cellules cancéreuses mais a aussi une toxicité générale. Il est classé SGH H228 (Matière solide inflammable).

Le Palladium est le plus toxique des trois métaux. Il est classé SGH H228 (Matière solide inflammable), et de catégorie 4 (sur une échelle de 7) pour les toxicité aigues

Le Rhodium est le moins toxique des trois métaux. Il est également classé SGH H228 (Matière solide inflammable).

Risques pour la santé

Les métaux lourds s'accumulent au cours de la vie dans les organes (foie, rein, cerveau etc...) et sont faiblement éliminés. Ils pourraient à long terme être à l'origine de nombreux problèmes de santé des populations. Une étude publique appelée ESTEBAN montre que le taux de métaux lourds dans les urines, le sang et les cheveux, chez les adultes et les enfants, est en augmentation continue depuis quelques années,

<https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/exposition-aux-metaux-de-la-population-francaise-resultats-de-l-etude-esteban>. Les études scientifiques indiquent que ceux-ci pourraient être à l'origine de l'apparition maladies chroniques, de déficience immunitaire, de cancer et de maladies neurologiques (références 1 & 2).

En effet, les trois métaux présents dans les pots catalytiques se fixent sur le constituant principal des chromosomes (l'ADN), et peuvent potentiellement causer des mutations et des cancers. Les chercheurs ont montré que des rats de laboratoire buvant une eau polluée par chacun de ces métaux développaient un dysfonctionnement rénal (référence 3) et des cancers. De plus, on soupçonne fortement les métaux lourds qui s'accumulent dans le cerveau de perturber son fonctionnement et de, à long terme, contribuer à une augmentation des troubles neurocognitifs et de l'Alzheimer (référence 2).

En l'absence d'informations complémentaires il est recommandé de limiter l'exposition aux métaux lourds.

Pollution

Pollution de l'air

Selon plusieurs études internationales (références 4 & 5), les métaux lourds des pots catalytiques polluent déjà l'environnement, localement et jusque dans les neiges et les glaces polaires dans des régions inhabitées ce qui indique la volatilité de ces produits (100 fois plus de retombées dans les zones polaires en deux décennies).

Pollution des sols

Contrairement aux principaux gaz d'échappement, les métaux lourds ne sont ni biodégradables ni dégradables. Ils ne peuvent qu'être stockés dans les sols, sédiments ou végétaux (référence 6). Cette accumulation est assez importante et a permis de mettre au point des méthodes de dosage de la pollution des sols par analyse du contenu en métaux lourds des végétaux poussant sur ce sol (par exemple une étude a montré un fort contenu en platine dans les châtaignes sauvages à proximité d'un site pollué) (référence 7).

Les métaux lourds affectent également la biodégradabilité des polluants organiques, les rendant moins dégradables et provoquant ainsi un double effet de pollution de l'environnement.

Pollution de l'eau

Les métaux lourds sont peu solubles dans l'eau à l'état natif mais en cas d'incendie ou alors d'utilisation à forte température comme dans c'est le cas dans les pots d'échappement, ils sont modifiés et deviennent extrêmement solubles. Ils diffusent alors rapidement dans les eaux de ruissellement et de rejet jusqu'aux rivières, étangs et nappes phréatiques. Il est admis que la contamination de l'eau par les métaux lourds provient de différentes sources telles que les industries, les activités minières, les rejets d'eaux usées et l'élimination inappropriée de déchets dangereux. Au fil du temps, ces métaux peuvent s'accumuler dans l'eau et causer de nombreux effets néfastes sur la santé humaine et la vie aquatique (<https://nuitdeschercheursfrance.eu/?LesPolluantsDeLEau25LesMetauxLourd>). Malgré l'absence de recul concernant la pollution des eaux par le Platine, le Palladium et le Rhodium, plusieurs études ont démontré la toxicité de ces métaux sur les végétaux et animaux aquatiques (référence 8). Une étude récente a montré l'accumulation de doses toxiques de Palladium dans les truites élevées dans une eau polluée (référence 9). Plusieurs études montrent que le Palladium est particulièrement toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique comme la disparition de certaines espèces.

La source majeure d'exposition de la population aux métaux lourds vient de l'alimentation. Ils sont fortement bioaccumulés dans les chaînes alimentaires (végétaux -> animaux -> hommes). Ils peuvent être absorbés par l'homme par les voies cutanées, orales (l'eau et les aliments) et respiratoires. De ce fait, la pollution des zones rurales par les métaux lourds est le problème de tous.

Références scientifiques (les articles scientifiques sont écrits en anglais, les titres ont été traduits en Français)

1. Congiargiu A, et al., (2024) Métaux lourds dans des échantillons biologiques de patients atteints de cancer. *Biometals*;37(4):803-817
2. Ventriglio A, Bellomo A, di Gioia I, et al. (2021) Pollution de l'environnement et santé mentale : une revue narrative de la littérature. *CNS Spectrums*. 2021;26(1):51-61.
3. Bikhazi et al., 1995 Effets néphrotoxiques comparatifs des composés des métaux cis-platine (II), cis-palladium (II) et cis-rhodium (III) dans les reins de rats. *Comp Biochem Physiol*. 111C: 423-427.
4. Barbante C. and Veysseyre A (2001). La neige du Groenland révèle une contamination atmosphérique à grande échelle pour le platine, le palladium et le rhodium, *Environmental Science and Technology* 35(5):835-9
5. Balaram, V. (2020) Impact environnemental des émissions de platine, de palladium et de rhodium provenant des convertisseurs autocatalytiques – Un bref aperçu des derniers développements In: Hussain, C. (eds) *Handbook of Environmental Materials Management*. Springer, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-58538-3_194-1
6. Briffa et al., 2020 Pollution des métaux lourds dans l'environnement et leurs effets toxicologiques sur l'homme *Heliyon* volume 6, issue 9.
7. Jurkin et al.: 2019 Concentrations de Pt, Pd and Rh dans le sol et la végétation *Journal of Central European Agriculture: vegetation: A review* 2019, 20 (2) p. 686-699
8. Zhang P, et al., *Water* (2023) Dégradation de la qualité de l'eau due à la contamination par les métaux lourds : impacts sur la santé et approches écologiques pour l'assainissement des métaux lourds. *Toxics*. 2023 Sep 30;11(10):828.
9. Simonis C. et al. 2023 Effets de la qualité de l'eau sur la toxicité olfactive induite par le palladium et bioaccumulation chez la truite arc-en-ciel. *Integrated Environmental Assessment and Management* — Volume 20, Number 5—pp. 1407–1419

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications fournies et en avoir délibéré se prononce à l'unanimité :

- **fermement opposé au projet** et demande à Monsieur le Préfet de ne pas y donner suite,
- demande à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Micro tracteur et broyeur tracté, confirmation d'achat et demande de subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze,

Vu le Budget 2024 de la collectivité,

Vu la nécessité de disposer d'un microtracteur et d'un broyeur tracté pour l'entretien des espaces verts municipaux, Monsieur le Maire indique que seul le broyeur est subventionnable par le Conseil Départemental et présente le plan de financement prévisionnel qui pourrait être le suivant :

Microtracteur puissance 38.1 CVX	+ 24 250.00 €
Broyeur Muthing tracté	+ 4 825.00 €
Subvention Conseil Départemental sur le broyeur – 40 % de 4 825.00 €	- 1 930.00 €
TVA (20 %)	+ 5 815.00 €
Total TTC à financer	32 960.00 €
FCTVA (à récupérer 2 ans après la fin de l'opération – 14.85 % à partir de 2025)	- 5 181.17 €
Coût total de l'opération	27 778.83 €

Monsieur le Maire précise qu'une délibération sera prise très prochainement afin de demander le redéploiement des crédits du contrat de contractualisation 2023-2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'acheter un micro tracteur et un broyeur tracté pour un montant de 29 075.00 HT €uros soit 34 890.00 €uros TTC,
- approuvent l'ensemble du plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-dessus,
- donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les formalités nécessaires à l'avancement de ce dossier, tant administratives que techniques et financières (recherche de subventions, négociation et signatures des contrats d'emprunts, marché de travaux, etc...) à charge pour lui, de les informer régulièrement.

3. Syndicat Mixte Bellovic, prévision de travaux de voirie communale non communautaire 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°76.2019 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2019 approuvant le transfert de la gestion de la voirie communale d'intérêt non communautaire au Syndicat Mixte Bellovic au 01 janvier 2020 et la modification de ses statuts,

Considérant qu'il est nécessaire de déterminer les travaux à réaliser en 2025 sur les voies communales d'intérêt non communautaire à la demande du Syndicat Mixte BELLOVIC,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée les voies qui auraient besoin de réfection en 2025 comme suit :

- VC 04 – Gary
- VC 15 – Le Laurent
- VC 13 – Le Rodal
- VC 06 – La Veyssière
- VC 25 – Le Veyrou (haut)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ces travaux feront l'objet d'une estimation de montant ultérieurement et d'un appel à participation en N+1 soit 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux de voirie communale d'intérêt non communautaire 2025 tels que définis ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

* Décisions du Maire du 19 octobre 2024 au 21 novembre 2024.

Néant

* Intercommunalité, travaux de voirie 2025, informations.

Une proposition sera faite concernant des travaux d'enrobé auprès de la Communauté de Communes Midi Corrèzien pour la Voirie Communale entre le Combelle et Fontmerle

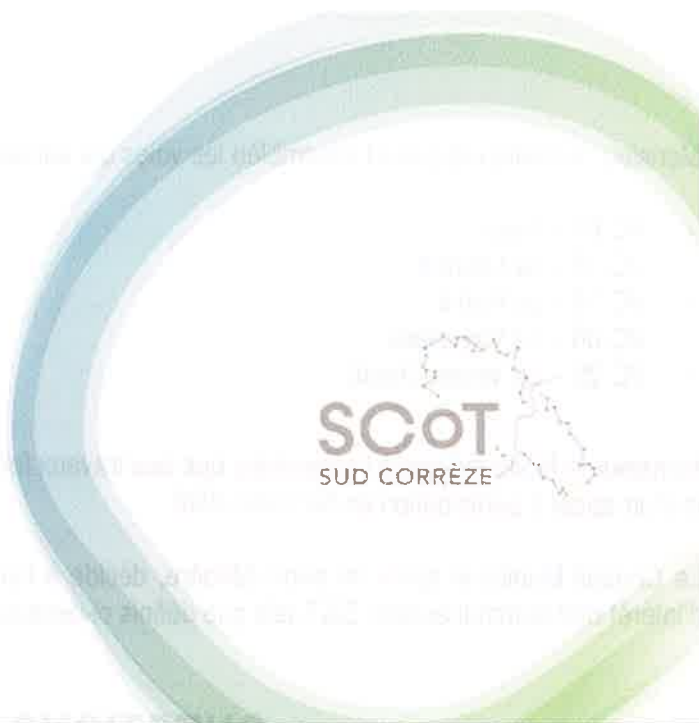
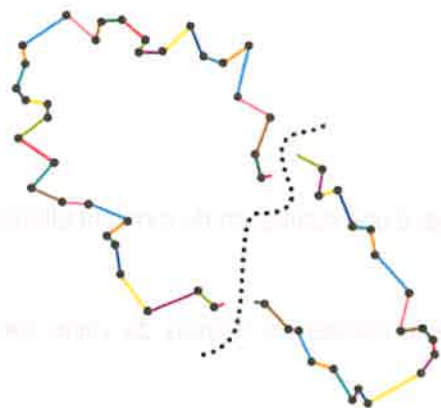
* SCOT Sud Corrèze, réunion publique du 18 novembre 2024, compte rendu.

Monsieur André ALRIVIE a présenté Le compte rendu du SCOT Sud Corrèze.



Réunion publique sur le
Projet d'Aménagement
Stratégique
18/11/2024

Qu'est ce qu'un SCOT ?



VOUS AVEZ DIT SCOT ?

Document d'urbanisme et de planification de l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années

Il vise à planifier et organiser le développement d'un territoire

Il intègre des orientations stratégiques pour le développement économique, social, environnemental et urbain du territoire

Il assure la coordination des politiques publiques d'aménagement, d'urbanisme, de logement, de transport, d'environnement, etc

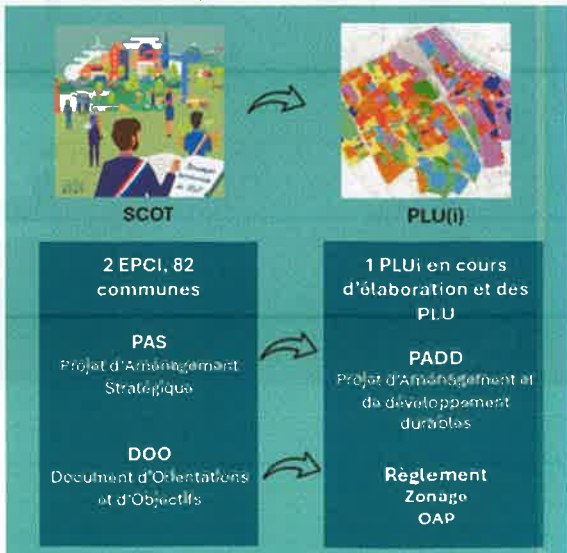
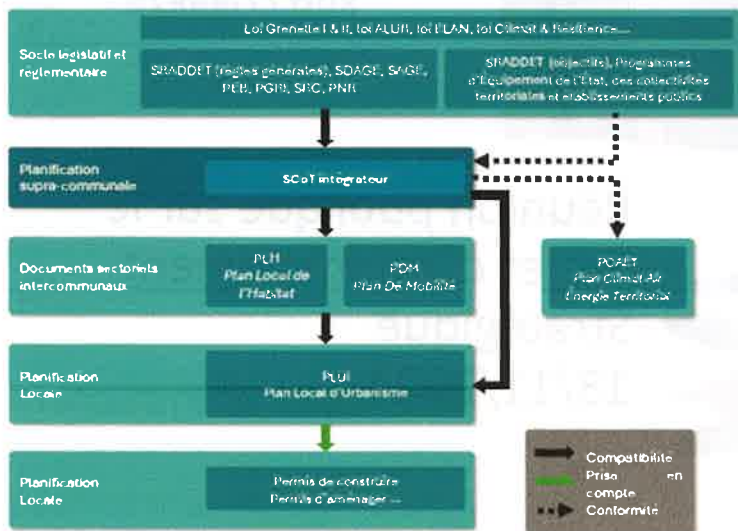


Composition d'un SCOT	Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement Quels enjeux ?
	Projet d'Aménagement Stratégique Quel projet pour le territoire ?
	Document d'Orientations et d'Objectifs Quelle feuille de route ?

VOUS AVEZ DIT SCOT ET PLU ?

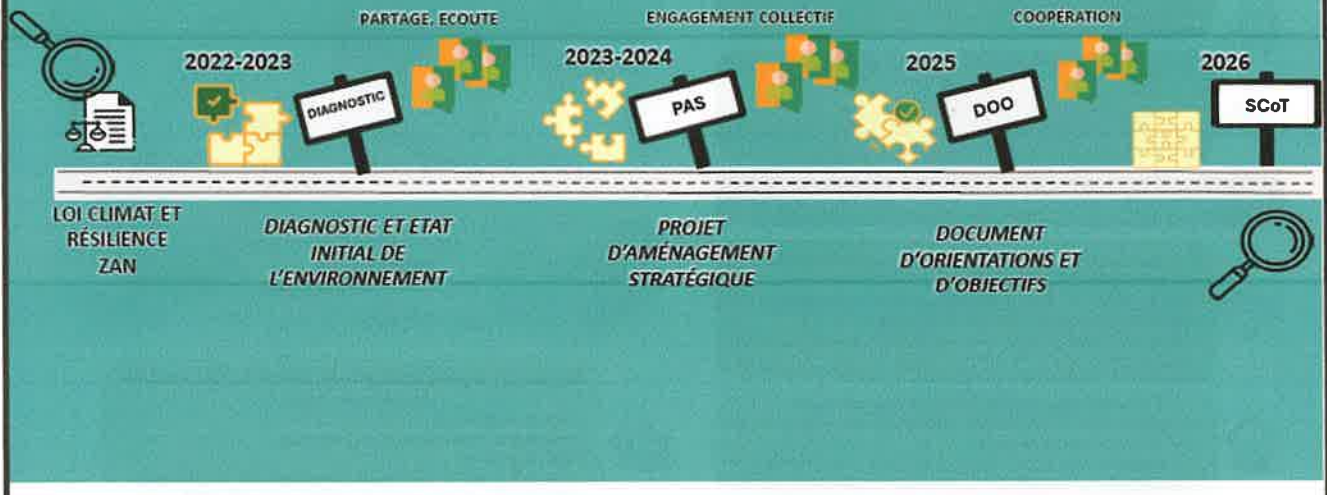
Une fois approuvé, le SCOT devient un document opposable.

Cela signifie qu'il a une valeur juridique et que les documents d'urbanisme locaux (comme les PLU) doivent être compatibles avec ses orientations.

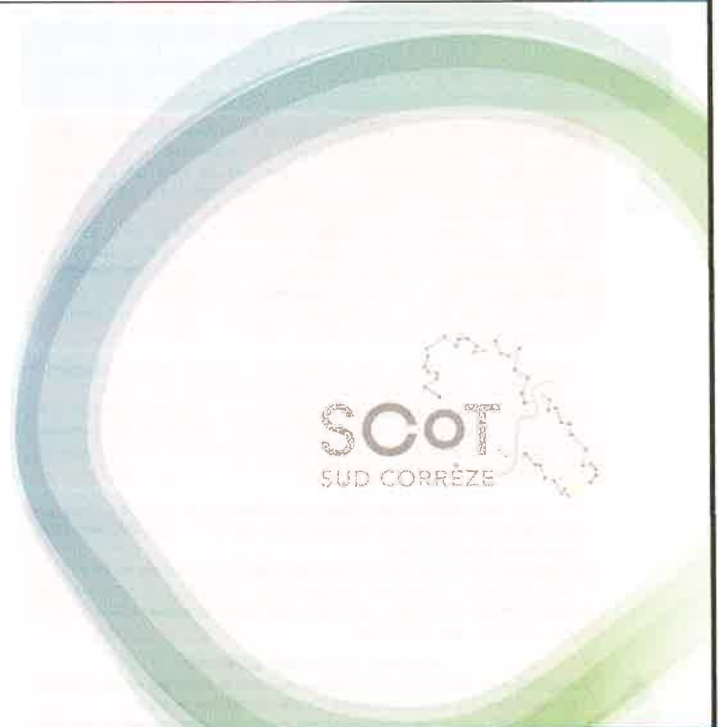


PEB : Plan d'Exposition au Bruit
 PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
 SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
 SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
 SPC : Schéma Régional des Carrières





Le Diagnostic et les Enjeux du Sud Corrèze



QUELQUES GRANDS CHIFFRES DU SCOT (INSEE 2021, CLC 2018, RGA 2020)



82 communes sur 119 841 ha dont 60 % de surfaces agricoles, 6% d'espaces artificialisés, et 34 % de forêts et milieux semi-ouverts (CLC)



121 166 habitants, (45,6 ans d'âge moyen) dont 52 912 actifs



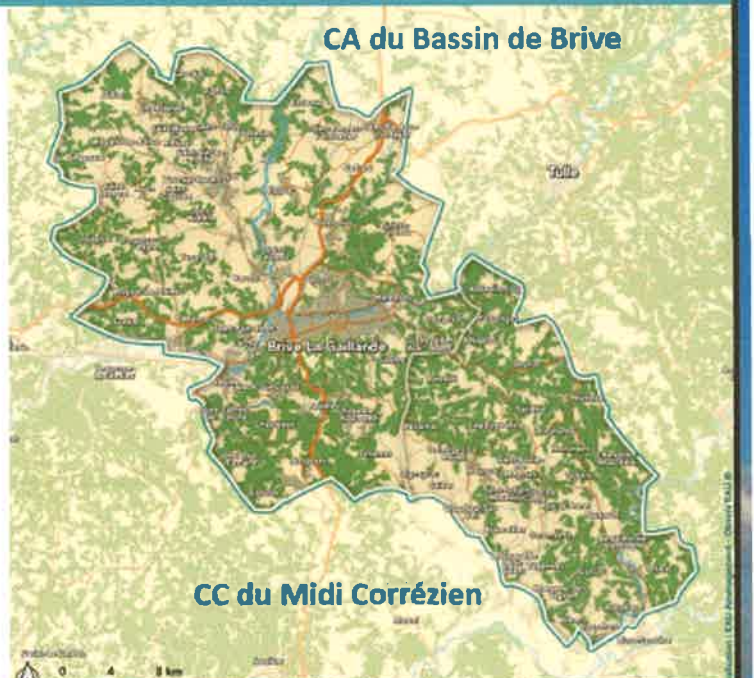
71 969 logements, dont 9 % de résidences secondaires et 10% de logements vacants



48 452 emplois, dont 14 % dans l'industrie & 3 % agricoles



1 273 exploitations agricoles, **50 798 ha de surface agricole utilisée**



UN TERRITOIRE QUI ATTIRE MAIS QUI VIEILLIT



Une croissance stable depuis 2008, portée par le solde migratoire mais avec un vieillissement qui s'accroît

- 121 166 habitants en 2021
- 34% de la population ayant 60 ans ou +, et en augmentation
- La croissance démographique est portée par le solde migratoire (l'attractivité du territoire, + 1900 habitants en 2021), qui gagne des habitants de tout âge, sauf des 20-30ans (-150 en 2021).



Une taille des ménages en baisse : 2,03 en 2021 contre 2,11 en 2015

- Evolutions sociétales qui changent la composition des ménages (divorces, vieillissement, décohabitation...)
- 40% de personnes vivant seules

UN PARC DE LOGEMENT QUI DOIT S'ADAPTER



Une production de logement toujours importante

- 71 969 logements en 2021
- Depuis 1968, le nombre de logements a augmenté près de deux fois plus rapidement que la population
- Un taux de croissance annuel moyen des logements à +0,6% depuis 2010



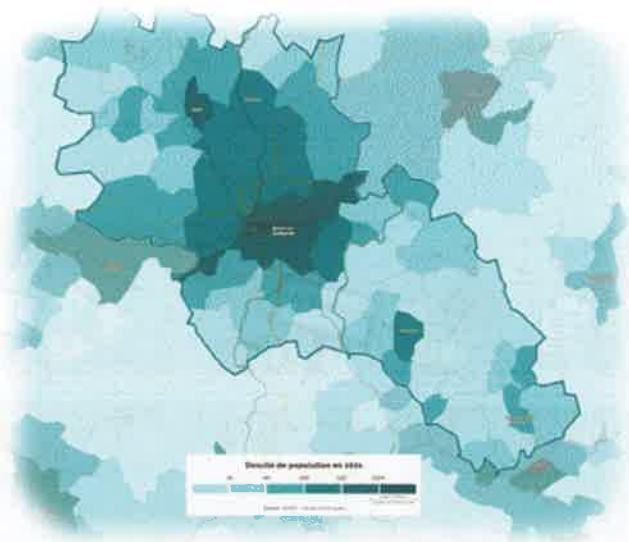
Une part importante de résidences principale

- 81% de résidences principales, 10% de logements vacants, et 9% de résidences secondaires
- À l'échelle du SCoT entre 2015-2021, les résidences secondaires et résidences principales augmentent et les logements vacants diminuent



Surtout des logements de grande taille et du bâti ancien à prendre en compte

- 64% de 4 pièces ou +
- Pourtant la taille des ménages diminue
- 73% de maisons
- 74% de logements individuels commencés entre 2012-2022
- 45% des logements construits avant les années 1970



UNE RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS FORTEMENT LIÉE AUX ENJEUX DE MOBILITÉS ET D'ACCESSIBILITÉ



Une variété d'équipements qui rayonne à l'échelle départementale

- Proportionnellement à sa taille / population, la variété d'équipements en termes de domaines et de gammes est assez élevée sur le territoire, qui en font un pôle d'influence départementale
- Toutefois la majorité des équipements sont concentrés sur le pôle de Brive, puis dans une moindre mesure sur des pôles d'équilibre qui organisent les bassins de vie, ce qui amène à des enjeux de mobilités
- Des commerces concentrés principalement autour du pôle de Brive, et un enjeu d'attractivité pour le commerce de centre-bourg (notamment dans CCMC)



Une capacité d'accueil et de services touristiques faible au regard de la richesse paysagère et patrimoniale du territoire

- Une offre en hébergements touristiques tourisme limitée et vieillissante au regard du potentiel/richeesse touristique du territoire (coefficient multiplicateur de la population de 1,36, bien en dessous des territoires voisins)



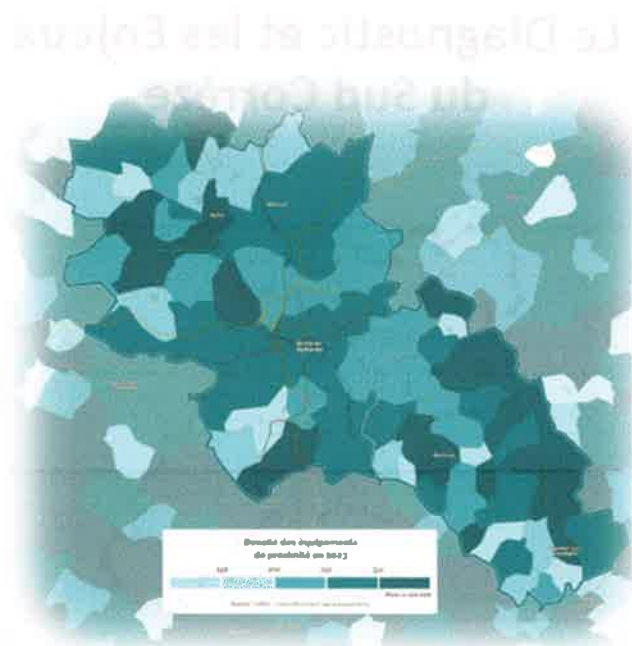
Des déplacements internes guidés par la voiture

- 80% des actifs résident et travaillent dans le SCoT, dont 46% dans leur commune de résidences
- 45% des actifs du territoire travaillent dans l'aire urbaine de Brive
- 86% des actifs se rendent au travail en voiture, 2,5% utilisent les transports en communs. Les actifs font pour la plupart 10 à 20 km pour aller sur leur de travail.



Une offre de mobilité qui évolue

- Une offre de transport en commun qui vise à s'étargir et un soutien du territoire à l'amélioration de l'accessibilité par le train
- Plus de 300 places de stationnement en aire de covoiturage et une 50m de borne de recharge électrique



UNE IDENTITÉ ECONOMIQUE CARACTÉRISTIQUE



Un territoire actif et une destination économique reconnue

- 47 805 emplois en 2020 pour 47 953 actifs occupés
- 14% des emplois du SCoT sont dans le secteur industriel
- Des activités sur des secteurs identifiés : l'agroalimentaire, l'armement, la mécanique-électronique, les cosmétiques-biotechnologies, ou encore le transport-logistique



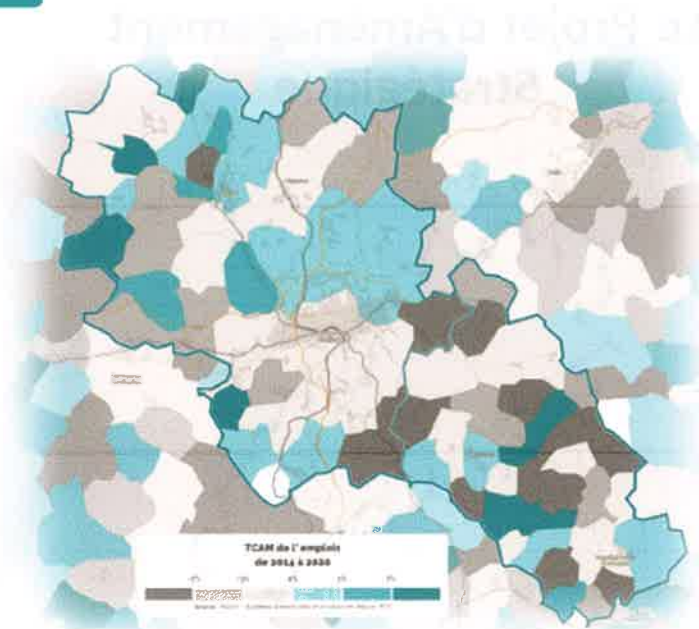
Une place importante de l'agriculture sur le territoire

- 60 % du territoire utilisé pour l'agriculture (49 % à l'échelle du département)
- La filière traditionnelle de l'élevage en régression, mais une forte proportion des productions sous signe de qualité
- Nombre d'exploitations en baisse, mais la taille moyenne augmente

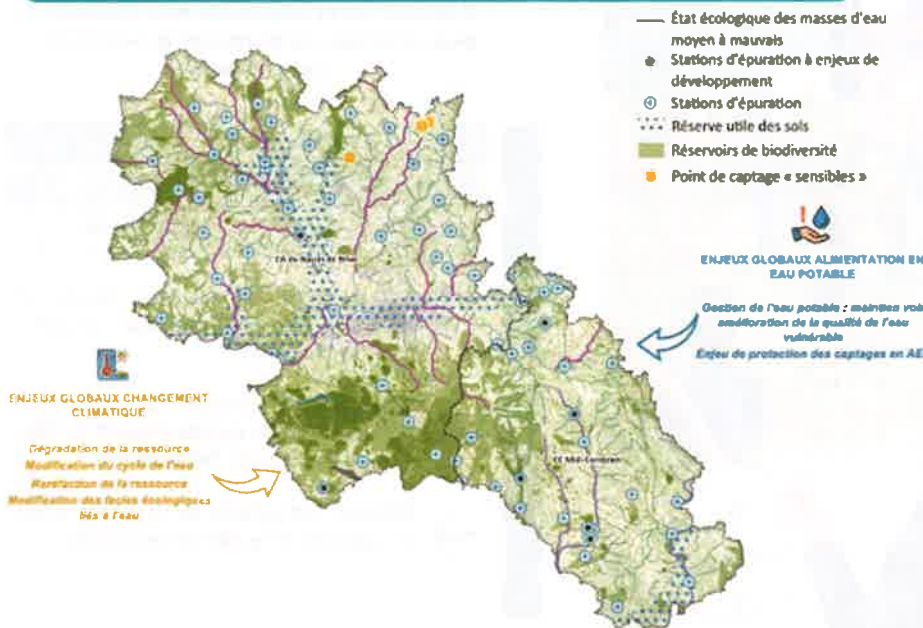


Un artisanat un acteur de l'économie locale, mais fragile

- Le nombre d'entreprises artisanales continue de croître depuis 2012
- Des enjeux forts de vieillissement des artisans posent de plus en plus l'enjeu de la transmission des entreprises et des savoirs-faires



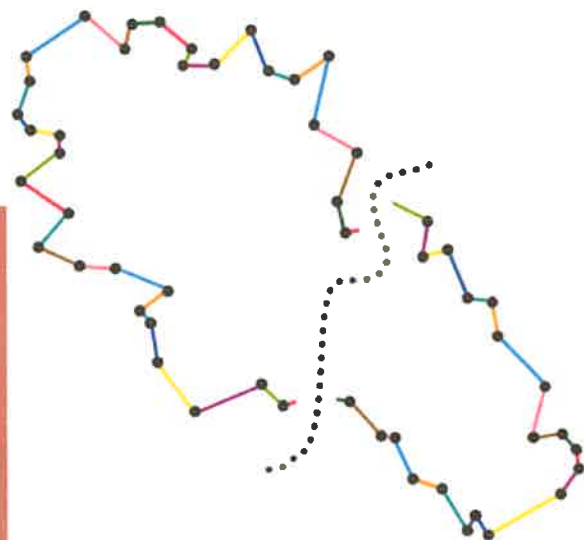
LA TRAME ÉCOLOGIQUE : DES MILIEUX DIVERSIFIÉS, UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE, DES PAYSAGES ATTRACTIFS ET DE QUALITÉ



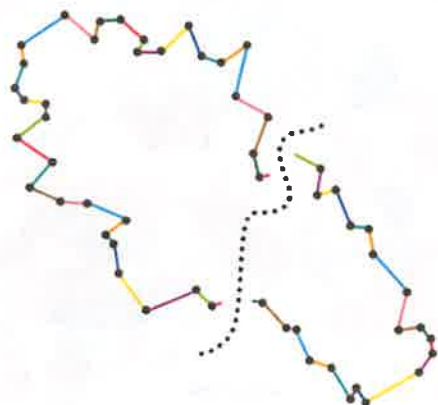
ATOUTS	FAIBLESSES
Une ressource en eau actuellement disponible Une bonne capacité globale d'épuration à l'échelle du SCoT Une réseau hydrographique dense Réduction des pollutions et amélioration de la qualité de l'air Le taux de conformité physico-chimique et microbiologique d'eau potable est > 90%	Une qualité de l'eau majoritairement moyenne Présence des stations d'épuration à enjeux de développement et de risque de pollution Le risque de mouvements de terrain élevés (glissements) Des risques indépendants du fonctionnement du territoire (exemple : barrage) Une précarité énergétique du logement
OPPORTUNITÉS	MENACES
Valoriser les ressources liées à l'eau telles que les espaces forestiers, les prairies pour l'amélioration quantitative et qualitative Développer les solutions fondées sur la nature Un support naturel structurant Nouveaux modes sociétaux favorables à l'amélioration des nuisances et pollutions Augmentation des productions d'énergie renouvelable Projet d'ENR en cours Territoire favorable à la santé de la population	Une ressource en eau en raréfaction quantitative face au changement climatique Des communes avec des difficultés d'accueil d'épuration Un changement climatique qui fragilise les espèces et les milieux Un risque de feux de forêt en devenir (?) Une précarité énergétique en aggravation compte tenu de la crise du logement Fragilité de la population à travers la fragilité des ressources

LE TERRITOIRE ET VOUS ?

<https://livecloud.online/join/T94C>



Le Projet d'Aménagement Stratégique



LES OBJECTIFS DU PAS

Il définit les orientations stratégiques pour le projet du territoire à moyen et long terme.

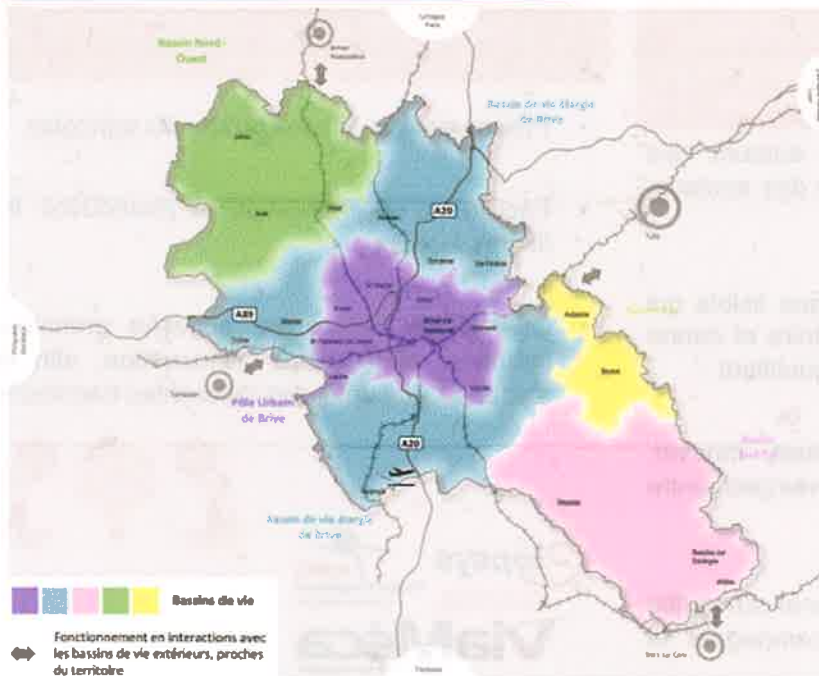
Document stratégique

Vision territoriale

Principes de développement durable

Grands axes du PAS

- Un territoire sûr de ses talents et potentiels économiques, qui accueille, rayonne et innove
- Préserver et valoriser la dynamique écologique locale comme support du bien vivre et du bien-être des habitants
- Affirmer l'attractivité du territoire selon un cadre vie de qualité et fonctionnel



- Un **carrefour stratégique** en Nouvelle-Aquitaine avec des connexions autoroutières et ferroviaires renforcées pour attirer **flux économiques, humains et touristiques**
- Des **secteurs d'excellence diversifiés** (agroalimentaire, armement, biotech, logistique) qui contribue à son **rayonnement**, une richesse de **produits agricoles locaux** et des **savoir-faires artisanaux** caractéristiques
- Des engagements forts dans la **transition écologique** : **gestion durable de l'eau**, **stratégie bas carbone**, **préservation de la biodiversité...**
- Une **revitalisation des centres-bourgs** et une **offre résidentielle de qualité** pour un **cadre de vie attractif**, qui joue sur la **complémentarité rural/urbain**
- La promotion d'un **tourisme vert et durable**, valorisant le **patrimoine** et les **paysages**

L'ambition d'un territoire d'avenir allant **dynamisme économique, durabilité environnementale et qualité de vie pour les habitants**

AXE 1. UN TERRITOIRE SUR DE SES TALENTS ET POTENTIELS ECONOMIQUES, QUI ACCUEILLE, RAYONNE ET INNOVE

- Atouts économiques
- Innovation et attractivité
- Pôles économiques dynamiques
- Positionnement stratégique
- Destination économique de caractère
- Filières d'excellence
- Ecosystème d'entreprises à fortifier
- Activités primaires à soutenir et diversifier
- Tourisme durable comme atout économique
- Patrimoine naturel et culturel à valoriser



1.1. Promouvoir nos filières d'excellence, des écosystèmes productifs forts & un positionnement tourné vers l'innovation et des secteurs d'avenir

- Fortifier l'écosystème d'activités autour des filières d'excellence identitaires et des secteurs du territoire
- Organiser une armature économique lisible qui valorise le positionnement du territoire et donne de la capacité de développement qualifiant
- Développer l'offre pour se former, innover, stimuler l'entrepreneuriat et les synergies entre acteurs
- Soutenir l'artisanat innovant, redonner du souffle à l'artisanat de proximité, et accompagner la transmission

1.2. Soutenir nos activités primaires, créatrices de valeur ajoutée dans le territoire

- Préserver les espaces productifs agricoles
- Faciliter la diversification et promouvoir les filières locales
- Cultiver le lien entre activités primaires, industrie, et fonctions d'innovation, afin de s'adapter aux défis des différentes transitions



1.3. Développer le rôle économique d'un tourisme durable, qui valorise le bien vivre dans le territoire à travers sa dimension patrimoniale, culturelle et sportive

- Déployer le réseau d'activités et de découverte du territoire en entretenant les accroches fortes aux vallées de la Dordogne et de la Vézère
- Développer et diversifier l'offre d'hébergement pour valoriser le potentiel touristique du territoire
- Développer et valoriser les services et équipements touristiques
- Développer un tourisme durable et innovant



AXE 2. PRÉSERVER ET VALORISER LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE LOCALE COMME SUPPORT DU BIEN VIVRE ET DU BIEN-ÊTRE DES HABITANTS

- Gestion de la ressource en eau
- Adaptation au changement climatique
- Stratégie bas carbone
- Dynamique écologique locale
- Services écosystémiques
- Qualité du cadre de vie
- Activités primaires à soutenir
- Patrimoine naturel et bâti à valoriser



2.1. Préserver durablement la ressource en eau, ses fonctionnalités et la dynamique des vallées en lien avec la trame bleue

- Gérer quantitativement les cours d'eau au regard des pressions liées au changement climatique et en réponse aux capacités du territoire
- Améliorer la qualité des cours d'eau et assurer leur continuité écologique
- Prendre en compte les têtes de bassin versant
- Protéger, restaurer et valoriser les milieux humides et associés

2.2. Répondre aux enjeux de la stratégie bas carbone pour s'intégrer dans la transition énergétique

- Capitaliser sur les ressources énergétiques du territoire
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour une amélioration de la qualité de l'air et du cadre de vie sur le territoire



2.3. Préserver et renforcer réservoirs de biodiversité les corridors écologiques et les espaces de perméabilité

- Préserver les réservoirs de biodiversité
- Préserver, renforcer et restaurer les corridors et les perméabilités écologiques
- Préserver les espaces écologiques identitaires du territoire
- Préserver la trame noire du territoire



Préserver les réservoirs de biodiversité

- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts
- Milieux boisés

Préserver et renforcer les corridors écologiques

- Espaces de perméabilité milieux ouverts
- Espaces de perméabilité milieux boisés
- Cours d'eau
- Grands corridors
- Lutter contre les discontinuités

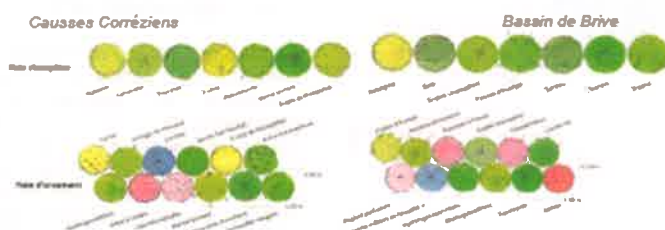
Soutenir des espaces agris naturels comme valeur ajoutée du territoire

- Complexe boisement / bocage / espaces agricoles
- Renforcer les accroches urbaines / nature pour une valorisation de la nature en ville

Ces réservoirs et corridors impliquent des niveaux de protections différentes, à préciser dans le DOO selon les sensibilités écologiques des milieux et vocations.

2.4. Conforter le support agroforestier au service des sols vivants

- Maintenir la diversité forestière et de ses milieux associés en tenant compte des nécessités d'adaptation au changement climatique
- Garantir un réseau fonctionnel de haies



2.5. Valoriser les milieux spécifiques locaux fragiles en lien avec la protection des espèces emblématiques locales

- Protéger et valoriser des milieux spécifiques locaux fragiles tels que les causses, les charmaies et les chênaies pubescentes
- Protéger et maintenir des forêts de pente et des forêts âgées
- Mettre en place une Trame Noire à l'échelle du territoire



2.6. Développer un système de symbiose entre les aménagements urbains et les écrans naturels

- Favoriser la désimperméabilisation et les initiatives de nature en ville
- Intégrer des solutions fondées sur la nature dans l'aménagement urbain



2.7. Préserver et valoriser les paysages naturels et le patrimoine bâti, comme supports de la biodiversité, de l'identité et de l'attractivité sud-corrézienne

- Adopter une approche intégrée entre paysages, protection de la biodiversité et qualité du cadre de vie
- Mettre en valeur l'accès visuel au paysage et les transitions entre espaces urbains et espaces naturels / agricoles
- Valoriser le patrimoine bâti sud-corrézien
- Les paysages et le patrimoine comme levier d'attractivité touristique

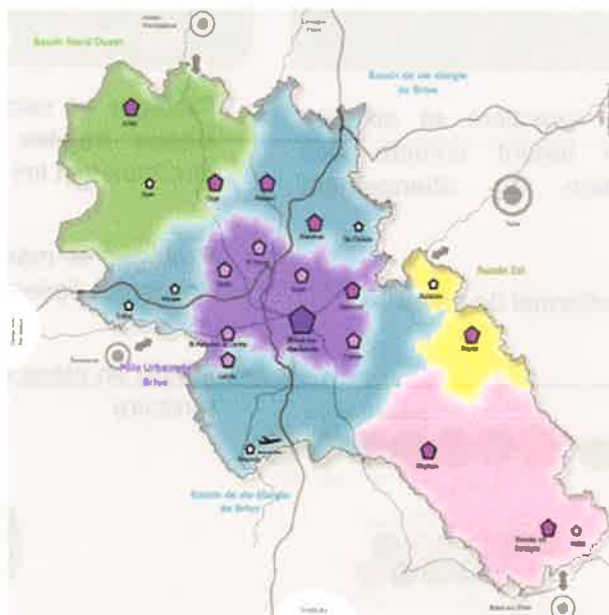


AXE 3. AFFIRMER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE SELON UN CADRE VIE DE QUALITE ET FONCTIONNEL

- Affirmer l'attractivité du territoire
- Cadre de vie fonctionnel et de qualité
- Armature selon des bassins de vie et des polarités
- Revitaliser les centres
- Optimiser les zones commerciales
- Mobilité durable
- Diversifier l'offre de logement
- Développement urbain durable
- ZAN, capacité dans l'enveloppe urbaine
- Transitions environnementale, énergétique, économique et sociétale

3.1. Une structuration territoriale dynamique

- Une armature territoriale lisible qui s'appuie sur des bassins de vie de proximité (dynamisme des services à l'échelle de proximité et accessibles à la population, offre de logements cohérente...)
- Renforcer le pôle principal
- Dynamiser les pôles d'équilibre
- Réaffirmer les pôles d'appuis
- Soutenir les pôles relais
- Garantir la vitalité des communes non pôles



Une armature urbaine organisée pour le dynamisme et l'irrigation en équipements-services (dont services de proximité) du territoire et de ses différents bassins de vie de proximité.

⇒ Un maillage solide de bassins de vie et polarités urbaines fonctionnant en réseau avec des rôles complémentaires.

Bassins de vie

- Pôle principal
- Pôles d'équilibre
- Pôles de proximité / d'appui contribuant au rayonnement du pôle urbain
- Pôles Relais
- Fonctionnement en interaction avec les bassins de vie extérieurs, proches du territoire

L'ensemble des communes, y compris les communes rurales, contribuent au maintien et à l'étoffement des équipements/services, à la dynamisation du commerce, à la diversification du logement, et à la mise en valeur des spécificités locales

3.1. Une structuration territoriale dynamique

Des perspectives démographiques en cohérence avec un territoire actif et qui cherche à faire prospérer le multigénérationnel

Une politique commerciale qui revalorise la proximité et assure une évolution qualitative et maîtrisée des espaces commerciaux de périphérie

- 2020-2045 : +0,28 %
- 2045 = 129 000 habitants soit +8 800 hab (+350 hab/an)
- 2045 = 81 065 log soit +11 334 log (+472 log/an)

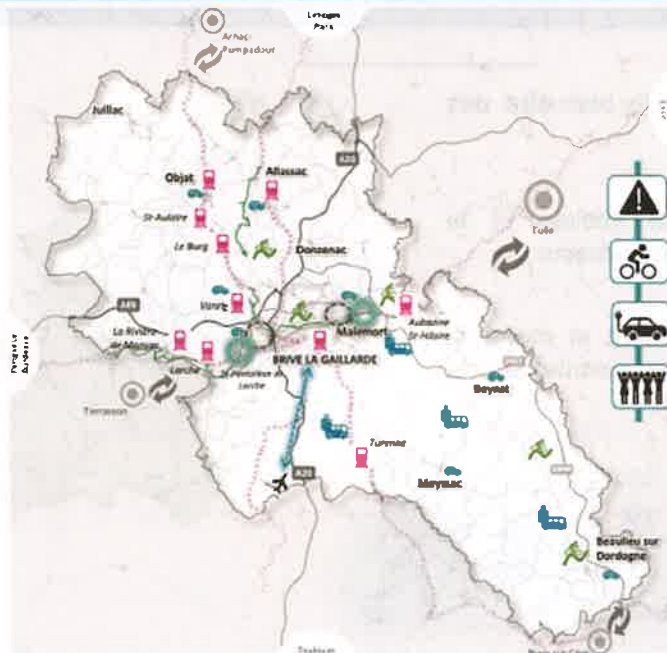
Ces chiffres prennent en compte le vieillissement, la diminution de la taille des ménages, le taux de logement vacant, la part de résidences secondaire, le renouvellement du parc de logement, etc.



3.1. Une structuration territoriale dynamique

Une stratégie globale pour une mobilité durable et accessible (adaptée aux contextes du territoire)

- Renforcement de l'accessibilité du territoire
- Renforcement de l'irrigation interne



- Réseau ferré national
 - Autoroutes
 - Départementales structurantes
 - Départementales
 - Voies vertes réalisées et/ou en développement
- Renforcer les haltes/gares ferroviaires
- Assurer une liaison aéroport et autres transports
- Favoriser le co-voiturage quotidien intra-territorial
- Renforcer les pôles multi-modaux existants
- Poursuivre le développement d'un réseau de voies vertes
- Favoriser les mobilités touristiques
- Fluidifier les déplacements via les projets de déviation de Varetz, du contournement de Brive, et du contournement de Malemort
- Soutenir sur l'ensemble du territoire :
 - La sécurisation des axes et des usages
 - Le développement des modes doux
 - L'électro-mobilité
 - Les initiatives de déplacement en commun

3.2. Diversité résidentielle pour des besoins diversifiés

- Développer une offre de logements diversifiée et de qualité, adaptée à l'ensemble des besoins
- Développement de l'offre sociale



3.3. Un aménagement urbain de qualité qui vise à réduire l'artificialisation des sols

- Mobilisation prioritaire des capacités d'accueil au sein de l'enveloppe urbaine existante

Le territoire contribue, à son niveau et sur la temporalité de sa programmation, à une trajectoire vers le ZAN à échéance 2050 promue par la Loi Climat et Résilience.

*Rappel : 2011-2020 = 975ha (Cerema)
Objectif 2021-2045 : 772ha dont environ de l'ordre de 78% pour l'habitat, 16% pour l'économie et 5% pour les infrastructures structurantes
2021-2031 : 52% de réduction = 468 ha*

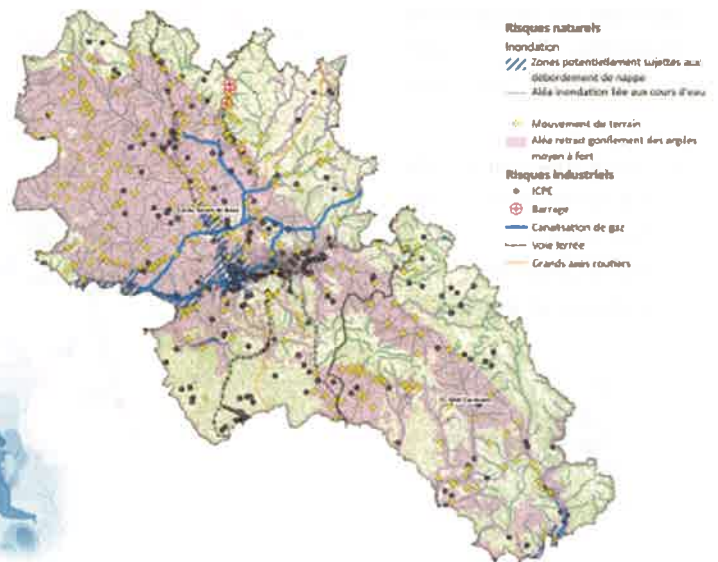
- Densifier de manière acceptable

3.4. Promouvoir un cadre de vie de qualité qui intègre les enjeux de l'urbanisme favorable à la santé

- Favoriser la santé et le bien-être des habitants
- Valoriser la cohésion sociale et la convivialité des espaces urbains
- Préserver l'environnement et maîtriser les risques dans un contexte de changement climatique



Synthèse des enjeux liés aux risques (Traitement E.A.U)



* Ukraine, remerciement contribution.
Le courrier a été présenté au Conseil Municipal :


**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CENTRE DE CRISE
ET DE SOUTIEN**

Le Directeur

Paris, le 22 octobre 2024

Objet : Remerciements pour votre contribution à l'action humanitaire de la France en Ukraine

Madame, Monsieur,

Depuis le début de la guerre d'agression russe en Ukraine, le 24 février 2022, la France vient en aide aux populations civiles ukrainiennes pour répondre aux conséquences humanitaires des violences et des déplacements forcés.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales françaises ont fait preuve d'une solidarité et d'un dynamisme qui honorent la France. A ce jour, près de 2 250 régions, départements, intercommunalités et communes ont contribué au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) mis en place par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en faveur de l'Ukraine.

Votre collectivité a participé à cet effort collectif. C'est à ce titre que nous tenions à vous remercier, vous et l'ensemble de vos collègues et administré(e)s, pour votre précieuse contribution. Votre don a permis au Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE de répondre aux besoins vitaux des personnes les plus impactées par le conflit, en Ukraine et dans les pays limitrophes qui ont accueilli des milliers de réfugiés. Sur les 183 millions d'euros qu'a consacrés la France à l'aide humanitaire à l'Ukraine à ce jour, 11,6 millions proviennent du FACECO et du Fonds de concours des entreprises.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un récapitulatif des opérations humanitaires qui ont pu être réalisées grâce à votre générosité. Certaines ont été pilotées directement par le CDCS et ses équipes projetées sur le terrain. D'autres ont été mises en œuvre par l'intermédiaire d'une trentaine d'ONG internationales et d'opérateurs de l'Etat, dont Expertise France.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et comptons sur votre soutien pour entretenir ce remarquable élan de solidarité en faveur des populations affectées par les crises. En tant qu'acteurs de la diplomatie territoriale, vous jouez un rôle essentiel dans la solidarité internationale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Rich à vous,

Ph. Lalliot

Philippe Lalliot

PJ : infographie récapitulative des actions menées en Ukraine par le CDCS et ses partenaires (2 pages).

Selon les Nations Unies, en 2024, environ **14,6 millions de personnes** ont besoin d'assistance humanitaire en Ukraine.

28 PARTENAIRES SOUTENUS

- ACTED
- Action Contre la Faim
- Actions Santé Femmes
- ALIMA
- Aquassistance
- Bibliothèques Sans Frontières
- Bioport
- Danish Refugee Council
- Électriciens Sans Frontières
- Expertise France
- France Médias Monde/RFI/CFI
- Global Survivors Fund
- Halo Trust
- HULO (ex-Réseau Logistique Humanitaire)
- Humanité et Inclusion
- International Rescue Committee
- La Chaîne de l'Espoir
- Médecins du Monde
- Mehad
- Norwegian People's Aid
- Norwegian Refugee Council
- Première Urgence Internationale
- SAFE
- Solidarités International
- Terre des Hommes
- Triangle Génération Humanitaire

Depuis le début du conflit, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a mobilisé **plus de 120 millions d'euros** pour soutenir les actions humanitaires d'ONG et d'opérateurs publics. Au 31 août 2024, **39 projets** ont ainsi pu être financés en Ukraine et dans des pays limitrophes (ex : Moldavie, Roumanie).

DOMAINES D'INTERVENTION IDENTIFIÉS AVEC LES AUTORITÉS UKRAINIENNES



APPUI AU SYSTÈME DE SANTÉ

Renforcement des capacités des hôpitaux, des centres de santé et des professionnels de santé ukrainiens, afin de garantir la continuité, l'accessibilité et la qualité des soins, en particulier en pédiatrie, en gynécologie-obstétrique, en orthopédie, en chirurgie de guerre et en santé mentale. Déploiement de praticiens et formations ; livraisons de médicaments ; réhabilitation, construction et équipement d'infrastructures ; conception de prothèses et d'orthèses.



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET MOYENS D'EXISTENCE

Soutien matériel aux Ukrainiens déplacés ou réfugiés pour répondre à leurs besoins essentiels et leur permettre d'affronter l'hiver.



PROTECTION ET DROITS HUMAINS

Rénovation de centres d'accueil et suivi de familles déplacées et de personnes isolées. Soutien aux actions du *Global Survivors Fund* pour fournir aux survivant(e)s de violences sexuelles une prise en charge clinique et psychologique, ainsi qu'une assistance juridique et économique. Don de deux laboratoires mobiles d'analyse ADN à la Justice ukrainienne pour lutter contre l'impunité des auteurs d'exactions.



DÉMINAGE HUMANITAIRE

Cartographie des zones minées. Décontamination des terres par le retrait et la neutralisation des explosifs. Équipement et formation au déminage des services de sécurité civile ukrainiens. Sensibilisation des populations aux risques.



EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

Sécurisation de l'approvisionnement en eau des infrastructures essentielles (ex : hôpitaux). Appui aux autorités ukrainiennes pour la remise en état des réseaux hydrauliques, des stations de traitement des eaux et des systèmes d'égout.



ÉDUCATION

Soutien à la reprise de l'enseignement en présentiel par la réhabilitation d'écoles et d'abris anti-bombes, la livraison de bus scolaires et la formation des enseignants à l'éducation en contexte d'urgence. Aménagement de médiathèques sur les sites d'accueil des réfugiés et des déplacés.



SOUTIEN À L'INFORMATION INDÉPENDANTE

Protection et formation des journalistes ukrainiens en exil.



ÉNERGIE

Poursuite de l'approvisionnement énergétique des centres d'accueil de déplacés, des écoles, des structures de santé, des administrations et des stations de pompage, afin d'assurer leur fonctionnement continu, même en hiver.

Depuis le début du conflit, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a aussi fourni une **aide en nature à l'Ukraine à hauteur de 63 millions d'euros**. Son acheminement a nécessité l'organisation de fret maritime, aérien et terrestre, ainsi qu'une étroite coordination avec les autorités ukrainiennes et celles des pays limitrophes (ex : Roumanie).

VECTEURS DE TRANSPORT

 1 bateau

 12 avions

 Plusieurs dizaines de camions

PERSONNEL ET SPÉCIALISTES PROJÉTÉS

288 personnels de la sécurité civile et sapeurs sauveteurs mobilisés pour l'acheminement de véhicules et de fret humanitaire jusqu'en Roumanie

27 gendarmes et personnels de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN)

AIDE MÉDICALE D'URGENCE

- 69 tonnes de médicaments
- 4 postes sanitaires mobiles (permettant de soigner 2 000 blessés)
- 21 ambulances
- 2 camions de collecte de sang
- 2 camions de radiologie mobile
- 50 respirateurs et consommables
- 24 générateurs d'oxygène
- 200 000 masques FFP2

SÉCURITÉ CIVILE

- 27 véhicules de sécurité incendie
- 22 véhicules de secours
- 8 embarcations nautiques semi-rigides
- 115 tonnes de matériel de sécurité incendie
- 137 tonnes de matériel de sauvetage et déblaiement

DÉMINAGE CIVIL

- Formation de démineurs ukrainiens au déminage subaquatique et fourniture d'équipements de plongée

LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

- 2 camions d'analyse ADN et consommables

AIDE ALIMENTAIRE

- 84 200 rations alimentaires (1 ration = 2 repas)
- 48 tonnes de repas préparés
- 540 tonnes de plants de pommes de terre
- 25 tonnes de lait (dont lait infantile)
- 33 tonnes de semences potagères

TRANSPORT

- 49 bus

RÉHABILITATION D'URGENCE

- Matériaux de construction
- 6 ponts

AIDE AUX DÉPLACÉS

- 11 000 kits hygiène
- 1 000 tentes
- 2 250 tapis de sol
- 2 000 kits cuisine
- 7 000 couvertures
- 1 500 lits et sacs de couchage

ÉNERGIE

- 300 groupes électrogènes (pouvant alimenter jusqu'à un hôpital pour certains)
- 5 000 000 ampoules LED
- 8 motopompes
- 2 disjoncteurs
- 11 parafoudres
- 7 transformateurs

Réponse d'urgence à la destruction en 2023 du barrage de Kakhovka

- 5 stations de potabilisation d'eau
- 6 unités de stockage d'eau
- 6 groupes électrogènes
- 90 combinaisons
- 77 gilets de sauvetage
- 13 bateaux à coque métallique
- 23 bateaux pneumatiques
- 210 motopompes
- 40 unités de stockage d'eau
- 500 000 pastilles de purification d'eau
- 405 purificateurs familiaux
- 2 000 kits hygiène
- Matériaux de sauvetage

DESTINATAIRES

Autorités : le Service ukrainien des situations d'urgence (SESU), le ministère de la Santé, le ministère de l'Agriculture, la Procuration générale

Collectivités : Tchernihiv (Oblast et ville), Kharkiv (Oblast et ville), Odessa (municipalité), Stryï (municipalité)

Sur les quelque 183 millions d'euros mobilisés au total par le CDCS au 1^{er} septembre 2024, près de 11,6 millions proviennent du fonds de concours des entreprises et du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

La séance se termine à 21h 40 mn.

Le Maire,
Denis PINSAC.



Philippe MAZEYRIE,
Secrétaire de Séance.

